



LYCEE FRANÇAIS PIERRE LOTI D'ISTANBUL

FAQ - TRANSPORT SCOLAIRE

1. LISTE DES TARIFS

Pourquoi n'y a-t-il pas une liste des prix par quartier distribuée en début d'année ?

Le transport scolaire est organisé par zone et non par quartier. La liste des différentes zones ainsi que les tarifs validés par l'APE sont communiqués via l'établissement au Consulat de France à Istanbul et à l'AEFE.

Le prestataire vous transmettra le tarif de votre zone la dernière semaine d'août.

En cas de doute, vous pouvez contacter l'établissement qui peut confirmer votre tarif.

2. CALCUL DES TARIFS

Pourquoi les prix ne sont pas ceux affichés par Ukome ? Pourquoi si cher ?

Le prestataire transport conseillé par l'établissement prépare ses tarifs selon la base des tarifs conseillés par UKOME à laquelle il est ajouté les frais d'une hôtesse par bus et les frais d'une double sortie : lundi, mardi et mercredi (15 et 17h) – mercredi et vendredi (13h et 17h).

Sauf cas exceptionnel, les tarifs sont calculés et restent fixes tout au long de l'année scolaire.

Pourquoi nous payons les mois non utilisés (exemple février 2023) ?

Le tarif transmis en début d'année est un forfait annuel. Le parent signe un contrat avec le prestataire transport pour une année complète et s'engage à régler le tarif proposé.

Le prestataire propose un paiement en une seule fois avant le 15 septembre et applique une remise de 5%. Il propose aussi un paiement trimestriel pour faciliter les familles. Ce n'est pas un tarif mensuel ou journalier. Seul le tarif de zone fixé est valable.

Votre enfant est assuré d'avoir une place tout au long de l'année. C'est un forfait et non dégressif pour cause de vacances, jours fériés, maladie ou fermeture exceptionnelle de l'école. L'article 4 du contrat mentionne que « le prix est forfaitaire et non dégressif pour cause de vacances, jours fériés, maladie ou fermeture exceptionnelle de l'école ».

3. RÈGLEMENT DES BUS

Pourquoi on ne peut pas utiliser le service seulement le matin ou vice versa ?

Pour le campus de Beyoğlu : Votre enfant peut utiliser le service scolaire pour un trajet unique (soit les matins, soit les soirs) cependant le tarif n'est pas réduit pour garantir la place de l'élève. Une place est bloquée dès la signature du contrat.

Pour le campus de Tarabya : Deux sorties sont prévues pour Tarabya ainsi le prestataire peut proposer une réduction de 30% uniquement pour le retour car les bus ne sont pas complets les soirs. Pour l'aller, le bus étant complet, le tarif ne peut pas être réduit afin de garantir la place de l'élève.

4. GPS

Pourquoi on ne peut pas suivre le trajet ?

Chaque bus est équipé d'un GPS et seul le prestataire peut suivre ses bus en temps réel. C'est une consigne imposée par nos autorités diplomatiques pour des raisons de sécurité. À tout moment, le prestataire peut être interrogé par l'établissement pour les retards ou changements de parcours.

5. TEMPS DE TRAJET

Pourquoi mon enfant est déposé si tard ?

Istanbul est une grande métropole et la circulation est dense. Les services scolaires ont une capacité moyenne de 18 places. Pour des raisons de négociation de tarif, il est difficile d'augmenter le nombre de bus qui serait l'unique solution pour diminuer le temps de transport.

Pourquoi un enfant récupéré en premier est aussi déposé en dernier ?

Selon les quartiers et selon l'itinéraire du bus, il est parfois impossible de déposer en premier l'enfant qui a été récupéré le premier. Cependant, le transporteur étudie ses trajets afin que les enfants restent le moins longtemps possible dans le bus. Les premières semaines de la rentrée, le transporteur met tout en œuvre afin de trouver l'itinéraire « optimal » ou le meilleur parcours.

6. ITINÉRAIRES

Comment sont préparés les itinéraires ?

Les itinéraires sont préparés par le prestataire en fonction des adresses des élèves. Ces itinéraires doivent respecter la zone prévue. Ils sont communiqués en début d'année à l'établissement.

7. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Comment est gérée la discipline dans les bus ?

Les élèves qui empruntent les services scolaires doivent respecter les consignes et le règlement intérieur au même titre qu'à l'intérieur de l'établissement.

Le parent, en signant le contrat en début d'année, s'engage à ce que son enfant respecte les consignes. En cas de non-respect, des sanctions pourraient être prises.

Une formation spécifique en pédagogie serait un coût supplémentaire et impliquerai une augmentation de tarif.

Pourquoi les hôtesses ne sont pas formées en approche pédagogique ?

Les hôtesses sont recrutées avec un diplôme de Lycée et/ou un certificat d'études « eđitim sertifikası ». Leur rôle est d'assurer que les élèves soient transportés en toute sécurité.

8. CONTRÔLE DES BUS SCOLAIRES

Quelle sont la nature et la fréquence des contrôles des bus pour le respect des normes ?

Le transporteur fait un audit interne tous les 3 mois de sa flotte de bus.

A Istanbul, les services scolaires sont soumis à des contrôles routiers fréquents par les autorités turques « Zabita » qui leur demandent leur certificat de circulation « Yol belgesi », la liste des élèves et qui vérifient l'état général du bus. Les agents ne rentrent généralement pas dans le bus.

Aussi depuis cette année, l'établissement a mis en place des visites inopinées qui sont réalisées par le responsable transport du Lycée. Ces visites peuvent être aussi organisées par les associations de parents d'élèves.